



RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Adopté par l'assemblée générale du 01/09/2023

Madame, Monsieur,

Pour faciliter et contribuer à la bonne marche de votre Club, il est nécessaire d'observer les quelques règles ci-dessous :

- Informations : voir le tableau d'affichage du Club (dans le hall du complexe sportif) ; si vous désirez des renseignements complémentaires, les professeurs pourront vous répondre (avant ou après les cours).
- Retards et absences : les retards répétés et non justifiés ne seront pas admis car ils perturberaient le déroulement des cours et l'attention des autres élèves. D'autre part, l'assiduité est recommandée dans l'intérêt du pratiquant et du groupe. Si votre enfant doit s'absenter, vous être prié d'avertir un professeur.
- Accès au gymnase : les parents (et enfants non pratiquants) sont autorisés à assister au cours, dans la salle de pratique, sous leur propre responsabilité et sous réserve qu'ils n'interfèrent ni sur la sécurité ni sur le bon déroulement des cours.
- **Prise en charge des enfants mineurs** : nous vous demandons de bien vouloir accompagner votre enfant jusqu'à l'entrée de la salle de pratique pour le confier à un professeur. Nous rappelons qu'en cas d'accident en dehors de celle-ci, le club décline toute responsabilité. A aucun moment, même en fin de cours, aucun enfant ne peut être autorisé à quitter le complexe sportif sans être accompagné d'un adulte responsable et connu (sauf autorisation parentale écrite).
- Vestiaires : il est vivement conseillé de ne rien laisser dans les vestiaires car ils ne font l'objet d'aucune surveillance (les sacs de sport et chaussures peuvent être rangés à l'intérieur de la salle de pratique le long du mur d'entrée).
- **Le certificat médical** d'absence de contre-indication à la pratique du karaté est **valable 3 ans pour les adultes**. Entre ces 3 années : questionnaire de santé et attestation sur l'honneur (remis par le Club). **Pour les mineurs**, pas d'obligation de certificat médical qui est remplacé par le **questionnaire de santé et attestation sur l'honneur**. La licence/assurance fédérale et la cotisation club sont réglées le jour de l'inscription (possibilité de paiement de la cotisation club en trois mensualités).
- Compétitions et passages de grades : nous souhaitons le plus possible l'accompagnement des parents des élèves mineurs lors de ces déplacements.
- **Protection des données personnelles** : vos données ne sont communiquées à aucun organisme (ou tiers) autre que la Fédération Française de Karaté (données nécessaires à la demande de licence en ligne, aux compétitions et passages de grades). Vous pouvez demander leur effacement, quand vous le souhaitez.

Sont exigés en compétition : **le respect de la réglementation**, une pièce d'identité, le passeport sportif fédéral, 2 licences (minimum), une autorisation parentale (annuelle), une tenue correcte.

Nous vous souhaitons une bonne saison sportive ainsi qu'une bonne progression.

Christine TISSEYRE, Présidente



Fiche d'inscription

Saison sportive 2022-2023



NOM, Prénom :

Adresse :

.....

.....

Date naissance : Poids :

Numéros de téléphone :

.....

Adresse mail :

(Utile pour réception de la licence et pour infos club ; non communiquée à des tiers)

Photo (fournie)

Je désire faire de la compétition

Certificat médical (fourni)

J'ai un passeport sportif

Parent responsable (pour les mineurs) :

NOM, Prénom :

Adresse, idem ou :

.....

Numéros de téléphone :

.....

Cotisation versée ou à verser (177€) :

.....

(Chèques à l'ordre de « ASSOCIATION BUDO CIOTADENNE »).....

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur (voir verso) et l'approuver

Signature (de l'adhérent, ou d'un parent responsable pour les mineurs) :